



## AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-355

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire 8 mai 2023, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-355**, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 81H* ».

Ce règlement vise notamment à ajouter à l'article 6.2 concernant la superficie et les dimensions des bâtiments principaux du *Règlement de zonage numéro 2009-151*, l'article 6.2.1 introduisant des dispositions particulières pour la zone 81H ainsi qu'à modifier la grille des spécifications de la zone 81H, insérée à l'Annexe 2 du *Règlement de zonage numéro 2009-151*, afin d'ajouter une note « 2 » référant à l'article 6.2.1 relative aux dispositions particulières pour la zone 81H.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 17 mai 2023.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

La greffière,

M<sup>e</sup> Ariane Camiré